

Chambre sont que nos travaux de cet après-midi portent sur l'examen de la motion de l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), plutôt que de débattre la motion du président du comité des transports et des communications. De toute façon, je vais étudier les observations faites par les honorables députés et prendre une décision.

LES POSTES

MONTRÉAL—NOUVEAU CONTRAT DE LIVRAISON, CONFIE À «LAPALME TRANSFER LTD.»

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une brève déclaration à l'appel des motions. Je regrette de ne pas avoir pu en fournir des exemplaires aux honorables vis-à-vis mais je n'étais prêt à faire cette déclaration que juste avant d'entrer à la Chambre.

Je suis content de pouvoir informer les députés que, peu avant une heure ce matin, le différend qui désorganisait la livraison postale à Montréal depuis quatre semaines, a été réglé. Le ministère des Postes a mis fin au contrat de distribution de la Rod Services Limited et l'a confié à une nouvelle compagnie, LaPalme Transfer Ltd. de Montréal. Le syndicat a signé un nouveau contrat avec LaPalme Transfer Ltd. et tous les employés ont repris le travail ce matin.

Les députés savent que l'interruption de la distribution à Montréal a été causée par un différend ouvrier entre la Rod Services Limited et la CSN qui représentait les employés de la compagnie. Ce différend qui, la semaine dernière, a donné lieu à des actes de violence, portait à son comble une désorganisation du service au public, vieille de trois ans, suscitée par des divergences d'opinion entre patrons et ouvriers.

Ce dernier mois, lorsqu'un certain nombre d'employés de Rod Services ne se sont pas présentés au travail, la distribution postale à Montréal s'est trouvée gravement désorganisée, ce qui a fait du tort aux distributions dans tout le pays. La situation aurait été beaucoup plus grave sans les efforts supplémentaires déployés par les facteurs et les commis des Postes de Montréal et la collaboration du public.

Le contrat actuel avec la Société LaPalme Transfer expire le 31 mars 1970. A ce moment-là, les Postes réexamineront la situation, en fonction du travail accompli par la société et par ses employés à la lumière des conclusions du groupe d'étude. Je ne veux pas

préjuger de l'avenir, mais je me sens très encouragé, je l'avoue, par l'attitude de la société LaPalme Transfer à l'égard du problème crucial des conditions de travail des employés. Selon moi, cette solution se révélera peut-être la meilleure, tant pour les employés que pour la société, les Postes et le public.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Inutile de dire, monsieur l'Orateur, que je me réjouis de voir s'alléger les ennuis des Postes et ceux du ministre. Je suis heureux qu'on soit arrivé à une solution. J'espère qu'elle sera durable. Je regrette qu'au cours du long intervalle de la discussion soulevée par le président du Conseil privé, le ministre n'ait pu trouver le temps d'envoyer un exemplaire de sa déclaration à certains d'entre nous.

Il y a beaucoup de faits que nous aimerions analyser. Par exemple, je note avec intérêt la date d'expiration du nouveau contrat. Je crois savoir que le contrat de la Rod Services devait expirer le même jour. Les formalités présidant à la cessation des services des employés de la Rod Services retiennent également mon attention. Mais, a priori, je me réjouis qu'un règlement de quelque sorte soit intervenu dans cette situation très inquiétante, alors que des milliers et des milliers de colis se sont accumulés dans l'un des centres de distribution les plus importants du pays.

● (2.40 p.m.)

Je dois dire au ministre que je note son optimisme. J'ai constaté au cours des mois qu'il est toujours optimiste. Le ministre serait peut-être mieux avisé d'admettre parfois qu'il éprouve effectivement des ennuis au ministère des Postes, mais nous espérons que le présent règlement sera durable et que le courrier sera acheminé.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): En raison des difficultés que le ministre et son ministère semblent éprouver d'un bout à l'autre du pays et des commentaires que les députés reçoivent quotidiennement sur la baisse sensible du moral des employés des postes d'un océan à l'autre, il fait bon d'apprendre que l'un des problèmes les plus pressants a été réglé.

Je regrette que le ministre n'ait pu nous avertir plus tôt de ce règlement. Qu'il me permette de lui signaler qu'en temps opportun, nous voudrions examiner les ententes conclues avec Rod Services après que le ministre eût résilié, de façon quelque peu précipitée et unilatérale, le contrat de cette